



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le treize du mois d'avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 07 avril 2016, s'est réuni au sein de la salle Henri Salvador sous la présidence de monsieur André VEYSSIERE, maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

PRÉSENTS : M. André VEYSSIERE Maire, M. Frédéric NICOLAS, Mme Séverine LEVE, Mme Ana PEREIRA, M. Abdelaziz GUEMICHE, Mme Ghislaine JENNER, M. Michel CLAVEL, Mme. Marie-Claude COLLET, M. Quentin GESELL Adjoints au Maire. Mme. Sandra ROZOTTE, Mme Martine GESELL, Mme. Marie-Line BOUCHAUT, Mme. Julie SANS, Mme. Corinne LANGLES, M. Van Phuoc TRAN, Mme Véronique POISSON, M. Malet DRAME, M. Gérard BORDES, M. Jacques GUILLEMAN, Mme. Janine LOPEZ, Mme Sarah BOUZID, M. Robert ANDRE, M. Michel DELPLACE, Mme. Annie CHASTAGNOL, M. France BOULAY, Conseillers municipaux.

Monsieur Thierry PICHOT-MAUFROY, arrivée à 19h07
Madame Khadija ID HAMOU, arrivée à 19h20
Monsieur Faouzy GUELLIL, arrivée à 19h20

ABSENTS ET EXCUSES :

M. Michel ADAM représenté par madame Marie-Claude COLLET
M. Abderrahman FERCHICHI représenté par monsieur Frédéric NICOLAS
M. Fradiques MENDES-FERREIRA représenté par madame Ghislaine JENNER
Mme. Amel SRAIDI représentée par madame Sandra ROZOTTE
Mme Marcelle DELMARQUETTE représentée par monsieur Quentin GESELL

ABSENTS :

Mme Khadija ID HAMOU, jusque 19h20
M. Faouzy GUELLIL, jusque 19h20

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Frédéric NICOLAS

Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal

† Décision n° 2016/046 en date du 12/02/2016 :

Contrat de service Help Line pour la maintenance du terminal de paiement du CMS

† Décision n° 2016/047 en date du 17/02/2016 :

MAPA portant sur les travaux courants et de requalification de la voirie et des assainissements sur le territoire de la ville de Dugny

† **Décision n° 2016/048 en date du 01/03/2016 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec l'association « Les délices de Nini »

† **Décision n° 2016/049 en date du 01/03/2016 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public au bénéfice d'un administré

† **Décision n° 2016/050 en date du 01/03/2016 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public au bénéfice d'un administré

† **Décision n° 2016/051 en date du 02/03/2016 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec le Cabinet EVAN-GID

† **Décision n° 2016/052 en date du 02/03/2016 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec l'association Basket Ball Dugny

† **Décision n° 2016/053 en date du 07/03/2016 :**

Prestations complémentaires de suivi de chantier dans le cadre de l'opération de réhabilitation et d'extension de la cantine scolaire du groupe scolaire Langevin- Wallon

† **Décision n° 2016/054 en date du 07/03/2016 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public à un administré

† **Décision n° 2016/055 en date du 09/03/2016 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec l'Association Syndicale de l'Hermitage

† **Décision n° 2016/056 en date du 17/03/2016 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec l'association Sporting Club de Dugny

† **Décision n° 2016/057 en date du 18/03/2016 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec le Cabinet H&D

† **Décision n° 2016/058 en date du 18/03/2016 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec le Syndicat des Copropriétaires

† **Décision n° 2016/059 en date du 22/03/2016 :**

Convention de mise à disposition de véhicules composant le Parc Automobile de la Ville de Dugny

† **Décision n° 2016/060 en date du 23/03/2016 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec l'association Conseil Citoyen Dugnysien

† **Décision n° 2016/061 en date du 25/03/2016 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec l'association AZS

† **Décision n° 2016/062 en date du 25/03/2016 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec le Conseil Syndical de la résidence « Le Montaigne »

† **Décision n° 2016/063 en date du 01/04/2016 :**

Diagnostic visuel des éléments de structure, de clos et de couvert de bâtiment de l'Espace Victor Hugo

Approbation du Procès-verbal en date du 16 décembre 2015

† Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2015

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2015 par 30 voix POUR et 1 ABSTENTION.

Vœu des membres du conseil municipal de Dugny relatif à la dénomination de la future gare tangentielle

Présentation par monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **EMET LE VOEU**, auprès des différents partenaires et prestataires publics, de voir la gare de la ligne Tram Express Nord actuellement référencée sous l'appellation de gare de « Dugny- La Courneuve » officiellement dénommée : Gare Dugny-Parc Georges Valbon.
- **PREND ACTE** que cette dénomination de Gare de Dugny-Parc Georges Valbon présente l'intérêt d'assurer le renforcement identitaire de la Commune et de contribuer à la promotion du Parc Départemental.
- **SOULIGNE** le caractère légitime de cette demande, partagée par de nombreux acteurs au niveau local.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures afférentes à cette demande

Délibération n° 2016/14

Instauration du principe de redevance règlementée pour chantiers provisoires

Présentation par monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz
- **FIXE** le mode de calcul de ladite redevance, conformément au décret n° 2015-344 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.
- **DIT** que cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes dès son éligibilité à ladite redevance.
- **PRECISE** que les crédits de recettes seront inscrits, le cas échéant, aux exercices concernés du budget de la Ville.

Délibération n° 2016/15

Budget de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris pour l'année 2016 : Participation des communes des départements de la Petite Couronne

Présentation par monsieur le Maire.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de l'objet des participations mises à la charge de la Ville de Dugny au titre des dépenses de fonctionnement et d'investissement de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.
- **PREND ACTE** qu'en application de son poids démographique, la quote-part prévisionnelle de la Ville est arrêtée à 167 362 euros
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune

Délibération n° 2016/16

Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – Année 2016

Présentation par monsieur Frédéric NICOLAS,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2016 portant sur les travaux de mise en accessibilité des sites tel que prévu à l'année 2 de l'AdAP mis en œuvre au sein de la Ville de Dugny dont le montant est aujourd'hui estimé à 138 770 euros HT, soit 166 524 euros TTC suivant les modalités de financement suivantes :

<u>Subvention sollicitée au titre de la DETR 2016 (montant HT) :</u>		100 000 euros	Soit 72,06 % du montant prévisionnel HT des travaux
<u>Autofinancement</u>	<u>Montant HT :</u>	38 770 euros	X
	<u>Montant TTC :</u>	66 524	

- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à la demande de subvention au titre dotation d'équipement des territoires ruraux 2016, et à notifier cette décision à la Préfecture de la Seine-Saint-Denis
- **PRECISE** que les crédits de dépenses seront inscrits au budget de la Ville, dès la notification de l'Etat, par procédure budgétaire.
- **DIT** que les crédits de recettes seront inscrits au budget de la Ville, dès la notification de l'Etat, par procédure budgétaire.

Délibération n° 2016/17

**Demande de subvention dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public
Local – Année 2016**

Présentation par monsieur Frédéric NICOLAS,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local 2016 portant sur les travaux de construction d'un DOJO au sein du complexe Alain Mimoun estimés à 1 720 000 euros HT, soit 2 064 000 euros TTC suivant les modalités de financement suivantes :

<u>Subvention sollicitée au titre du SIPL 2016 (montant HT) :</u>		200 000 euros	Soit 11,63 % du montant prévisionnel HT des travaux
<u>Autofinancement</u>	<u>Montant HT :</u>	1 520 000 euros	X
	<u>Montant TTC :</u>	1 864 000 euros	

- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à la demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local 2016, et à notifier cette décision à la Préfecture de la Seine-Saint-Denis.
- **PRECISE** que les crédits de dépenses seront inscrits au budget de la Ville, dès la notification de l'Etat, par procédure budgétaire.
- **DIT** que les crédits de recettes seront inscrits au budget de la Ville, dès la notification de l'Etat, par procédure budgétaire

Délibération n° 2016/18

**Affectation de la réserve parlementaire de madame la députée Marie- George BUFFET
au titre de l'année 2016**

Présentation par monsieur Quentin GESELL,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'affectation du montant de 9 431 euros proposé dans le cadre de la réserve parlementaire de madame la Députée Marie-George BUFFET au titre de l'année 2016, au financement de la création de deux équipements orientés vers la pratique urbaine d'activités sportives.
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à la réserve parlementaire de madame la Députée Marie- George BUFFET au titre de l'année 2016
- **PRECISE** que les crédits de dépenses sont inscrits à la section d'investissement du Budget Primitif 2016 de la ville,
- **DIT** que les crédits de recettes seront inscrits au budget de la ville, dès notification, par procédure budgétaire.

Délibération n° 2016/19

Affectation de la réserve parlementaire de monsieur le Sénateur Philippe DALLIER au titre de l'année 2016

Présentation par monsieur Quentin GESELL,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'affectation du montant de 15 000 euros proposé dans le cadre de la réserve parlementaire de monsieur le Sénateur Philippe DALLIER au titre de l'année 2016, au financement de la création d'une nouvelle aire de jeux square Lacan
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à la réserve parlementaire de monsieur le Sénateur Philippe DALLIER au titre de l'année 2016.
- **PRECISE** que les crédits de dépenses sont inscrits à la section d'investissement du Budget Primitif 2016 de la ville,
- **DIT** que les crédits de recettes seront inscrits au budget de la ville, dès notification, par procédure budgétaire.

Délibération n° 2016/20

Approbation du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (2016-2022)

Présentation par monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage de la Seine-Saint-Denis (2016-2022)
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document en lien avec ce dossier.

Délibération n° 2016/21

Attribution de subventions à des associations dans le cadre du FIA 2015

Présentation par madame Séverine LEVE,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **REITERE** l'approbation émise dans les termes de la délibération n° 2015/90 en date du 14 octobre 2015 quant à la programmation de la première commission FIA ayant eu cours le 29 juillet 2015
- **DIT QUE** les termes de la présente délibération n'ont pas pour objet de remettre en considération les dispositions de la délibération n° 2015/90, mais uniquement d'en préciser les modalités d'application.
- **PRECISE** que la subvention municipale approuvée par délibération n° 2015/90, au titre de l'action menée dans le cadre du FIA pour l'année 2015, est attribuée selon les modalités suivantes :

Porteur	Actions	Subvention Ville
FEMMES SOLIDAIRES DE DUGNY	Prévention des violences intrafamiliales et sociétales	100
USDK	Féminin Arts Martiaux 93	500

- **PRECISE** que la part 'Etat' attribuée est redistribuée aux associations dans les conditions suivantes :

Porteur	Actions	Subvention Etat (FIA)
FEMMES SOLIDAIRES DE DUGNY	Prévention des violences intrafamiliales et sociétales	500
USDK	Féminin Arts Martiaux 93	2800

- **DIT** que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

Délibération n° 2016/22

Motion contre le projet EUROPACITY

Présentation par monsieur le Maire,

*Un conseiller municipal quitte la séance à 20h00,
Il est représenté par monsieur Abdelaziz GUEMICHE.*

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la motion contre le projet EuropaCity telle que présentée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires en lien avec ce dossier.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, signer tous les actes, documents et pièces nécessaires à la gestion et au suivi de ce dossier.

Délibération n° 2016/23

Subventions aux associations locales

Présentation par monsieur Quentin GESELL,

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
7 conseillers municipaux, membres d'associations locales, ne prenant pas part au vote,**

- **APPROUVE** le tableau de répartition ci-annexé et les montants qui y figurent.
- **PRECISE** que les aides publiques auprès des associations locales concourent à la mise en œuvre d'actions satisfaisant un caractère d'intérêt général local.
- **DIT** que l'attribution des subventions 2016 sera appliquée aux associations ayant sollicité une aide financière au titre de l'année 2016 via le dépôt d'un dossier de demande et de justificatifs annexes
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à mandater les aides financières 2016 auprès des associations locales, sur le principe des dispositions actées par délibérations du Conseil municipal, selon le tableau ci-annexé
- **DIT** que les crédits de dépenses sont inscrits au chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget primitif 2016 de la commune.

Délibération n° 2016/24

Compte de gestion 2015 du budget principal de la commune

Présentation par monsieur Frédéric NICOLAS,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 29 voix POUR et 4 ABSTENTIONS,

• **INDIQUE** que le Compte de gestion du budget principal de l'exercice 2015 arrêté par le trésorier principal de la commune, visé et certifié conforme par l'ordonnateur dans sa globalité, n'appelle ni observations particulières, ni réserve de sa part.

• **ADOpte** le compte de gestion 2015 de la commune de DUGNY comme suit :

Budget Principal	RESULTATS DE CLOTURE EXERCICE BUDGETAIRE 2014	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE BUDGETAIRE 2014	RESULTATS EXERCICE BUDGETAIRE 2015	RESULTATS DE CLOTURE EXERCICE BUDGETAIRE 2015
Investissement	-1 462 184,36		1 132 474,06	-329 710,30
Fonctionnement	9 520 144,06	2 602 007,22	1 159 346,47	8 077 443,31
TOTAL	8 057 959,70	2 602 007,22	2 291 820,53	7 747 733,01

• **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal de la commune, dressé pour l'exercice 2015 par monsieur Christophe DURUT, receveur municipal.

• **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents relatifs au compte de gestion 2015 du budget principal de la commune

Délibération n° 2016/25

Adoption du compte administratif 2015 afférent au budget principal de la Commune

Présentation par monsieur Frédéric NICOLAS

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par
25 voix POUR
7 voix CONTRE,
Monsieur le Maire s'étant retiré**

• **APPROUVE** les résultats arrêtés ci-dessous respectivement pour la section de fonctionnement et la section d'investissement pour l'exercice budgétaire clos :

RESULTATS	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
Section de fonctionnement	+26 568 483,79	-18 491 040,48	8 077 443,31
Section d'investissement	+5 149 855,78	- 7 220 282,40	-2 070 426,62
TOTAL DE L'EXERCICE	31 718 339,57	-25 711 322,88	6 007 016,69

- **DIT** qu'une partie du résultat excédentaire 2015 de la section fonctionnement sera affectée à des fins de couverture du besoin de financement observé à la section d'investissement à la clôture de l'exécution budgétaire 2015
- **ADOpte** le compte administratif 2015 de la commune établi par monsieur le Maire
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs au compte administratif 2015 du budget principal de la commune

Délibération n° 2016/26

Affectation de l'excédent d'exploitation 2015 du budget principal de la Commune

Présentation par monsieur Frédéric NICOLAS

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal,
26 voix POUR
4 voix CONTRE
3 ABSTENTIONS**

- **PROCEDE** à une régularisation comptable en portant le résultat budgétaire 2015, excédentaire de la section de fonctionnement de + 8 077 443,31 € à + 6 007 016,69 €
- **DIT** que la somme de - 2 070 426,62 € ainsi prélevée sur le résultat excédentaire de fonctionnement sera affectée en compte de réserve au chapitre 10, article 1068 de la section d'investissement, cela, à des fins de couverture du besoin de financement observé à la clôture du budget principal 2015 de la commune
- **DIT** que le report de l'excédent de fonctionnement ajusté, le déficit d'investissement constaté à la clôture de l'exercice budgétaire 2015, les restes à réaliser d'investissement 2015 feront l'objet d'une inscription comptable au budget primitif 2016 de la commune
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affectation de résultat 2015 du service assainissement

Délibération n° 2016/27

Budget primitif 2016 de la Commune

Présentation par monsieur Frédéric NICOLAS

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par
26 voix POUR
7 voix CONTRE**

- **APPROUVE** le budget primitif 2016 de la Commune tel que présenté dans le document annexé.
- **DIT** que la section de fonctionnement du budget primitif 2016 est arrêté en équilibre au niveau des deux sections comme suit :

En section de fonctionnement :

En section d'investissement :

- en dépenses : 28 065 770 € / en dépenses : 9 365 017.62 €
- en recettes : 28 065 770 € / en recettes : 9 365 017.62 €

- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents administratifs et comptables relatifs à l'adoption du Budget primitif de la commune 2016

Délibération n° 2016/28

Communications diverses

Monsieur Abdelaziz GUEMICHE fait une communication sur :

- ✦ La mobilisation ayant eu lieu le jour même contre l'absentéisme des instituteurs au sein de l'école Langevin Wallon
- ✦ Les demandes de travaux au sein des écoles et les plannings d'exécution
- ✦ La sécurité aux abords des écoles
- ✦ L'équipement des classes en TNI

Monsieur le Maire fait les déclarations suivantes :

- ★ La demande réalisée auprès du Ministère de l'Intérieur pour la mise en place d'un Commissariat Dugny/ Le Bourget
- ★ Les évènements ayant eu cours dernièrement sur le quartier de la Comète, avec notamment l'intervention des forces de police.
- ★ La décision du Département de supprimer les aides au fonctionnement des crèches municipales.
- ★ Les chiffres quant aux logements sociaux sur la commune
- ★ Le contrat d'intérêt national sur le Corridor Aéroportuaire du Grand Paris

La séance est levée à 22h00

Fait à Dugny, le 15 avril 2016

Le Maire



André VEYSSIERE

Le présent compte-rendu est affiché ce jour, le 19 avril 2016, sur les panneaux habituels d'affichage de la ville, pour une durée d'un mois.